

Liste des dépenses admissibles pour les étudiants étrangers

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COÛTS ASSUMÉS DANS LE CADRE DU RAT - PROGRAMME DE FORMATION À LONG TERME	
Scolarité (chapitre 8.1)	- Tous les coûts sur facturation
Transport aérien international (chapitre 8.2)	- Classe économique (aller retour) - Entre l'aéroport international du pays et le lieu de formation au Canada - Billet d'avion original comme justification
Expédition des effets personnels (chapitre 8.3)	- Voyage aller : aucun fret, bagages accompagnés seulement - Voyage retour : séjour < 12 mois fret aérien de 100 kg ou 130 kg emballage inclus séjour > 12 mois : fret aérien de base (100 kg) + 50 kg/année additionnelle; maximum de 250 kg ou 325 kg emballage inclus
Indemnité de voyage international (chapitre 8.4)	- 55 \$/jour sans justification - 70 \$/nuit sans justification, si nécessaire - ou frais réels et raisonnables sur présentation de pièces à l'appui
Indemnité de voyage au Canada	- 50 \$/jour sans justification - 70 \$/nuit sans justification - ou frais réels et raisonnables sur présentation de pièces à l'appui
Indemnité d'habillement (chapitre 8.5)	- 350 \$ montant forfaitaire unique
Indemnité d'installation (chapitre 8.6)	- 600 \$ montant forfaitaire unique
Indemnité de subsistance mensuelle ou allocation mensuelle (chapitre 8.7)	- Étudiante 1 000 \$. Quelques exceptions dans certaines villes - Personne à charge autorisée : 350 \$ supplémentaire par mois
Indemnité mensuelle sur le terrain (recherche dans le pays d'origine)	- Si séjour < 3 mois, la boursière conserve la totalité de sa bourse mensuelle - Si séjour > 3 mois : 500 \$ à partir du premier mois
Régime de soins de santé (chapitre 8.8)	- Régime de soins de santé contracté auprès de la firme CWB
Livres (chapitre 8.10)	- 600 \$/année académique ou 300 \$/ session et 50 \$ par cours pour session d'été
Dépenses liées au programme de formation (chapitre 8.11)	- Maximum 6 000 \$ pour la durée du programme, sur pièces à l'appui et selon une répartition sur 2 postes budgétaires de 3 000 \$ chacun a) livres, matériel et équipements de recherche b) préparation et reliure d'une thèse ou autres rapports
* Équipement informatique	- 1 500 \$ maximum (inclus dans l'un des 2 postes budgétaires a) ou b): - 1er cycle seulement si exigé par le programme 2e et 3e cycle, si nécessaire
* Participation à des congrès	- Pour la durée du programme (inclus dans l'un des 2 postes budgétaires a) ou b): - 500 \$ /1er cycle ou 1 000 \$ / 2ième et 3ième cycle Ces montants couvrent l'inscription, l'hébergement et les frais de séjour. Les coûts de transport et les indemnités de voyage sont imputés aux postes budgétaires "Transport", "Indemnités de voyage".
* Recherche sur le terrain	- Présentation d'un budget pour approbation par AE et ACDI, inclus dans l'un des 2 postes budgétaires.
Décès du boursier ou de la boursière (chapitre 8.12)	- Rapatriement du corps au pays d'origine ou frais afférents à l'inhumation ou la crémation dans le pays où s'est produit le décès.
Voyage familial d'urgence (chapitre 8.13)	- Père, mère, époux/conjoint de fait, son enfant avec cet époux/conjoint de fait